

# COMPTE RENDU - REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 26 MARS 2009 à 20 HEURES

Absent excusé : M. FROGER

## Ordre du jour :

- 1 Vote du Compte Administratif 2008,
- 2 Vote du Budget Primitif 2009,
- 3 Modification statutaire de la Communauté de Communes,
- 4 Demande de participation école privée,
- 5 Demande de participation Centre de Loisirs de St Genix-sur-Guiers,
- 6 Subventions diverses associations,
- 7 Questions diverses.

## **1 - Vote du Compte Administratif 2008**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le compte administratif 2008 et énumère les réalisations dépenses et recettes des deux sections.

Il donne ensuite les résultats 2008 correspondants au compte de gestion de la trésorerie :

Excédent de fonctionnement 408.306, 30 €

Excédent d'investissement 24.529, 98 €

Cependant, le résultat investissement est déficitaire de 55.663, 02 € avec la prise en compte des dépenses engagées sur 2008 et restant à réaliser sur le début d'exercice 2009.

Certains crédits non consommés, votés en 2008, ont été arrêtés et reportés au 31/12/2008 au BP 2009 pour permettre de régler, sans attendre le vote du budget 2009, les dépenses engagées sur fin 2008.

Cette opération a une incidence sur l'affectation du résultat de fonctionnement au BP 2009.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, hors de la présence de Monsieur le Maire, valide le Compte Administratif 2008 et le compte de gestion correspondant.

## **Affectation du résultat de fonctionnement 2008 au BP 2009**

Rappel : le besoin de la section d'investissement est défini en fonction du résultat de cette section en 2008 et la prise en compte des restes à réaliser reportés au 31/12/2008.

Le report en section fonctionnement recettes 2009 du résultat excédentaire de fonctionnement 2008 soit 408.306, 30 € est donc diminué du besoin de la section investissement. L'affectation de l'excédent 2008 de fonctionnement est donc réalisée comme suit :

- report en recette d'investissement BP 2009 = 55.663, 02 €

- report en recette fonctionnement BP 2008 = 352.643, 28 €

Le Conseil Municipal valide l'affectation du résultat de fonctionnement 2008 au BP 2009.

## **2 – Vote du Budget Primitif 2009**

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2009.

La section de fonctionnement reste semblable aux prévisions 2008, seule une augmentation de 20.000 € de la participation à la CCVG est à noter. Rappel: celle-ci est reversée à la CCVG à hauteur d'environ 80% de la taxe professionnelle perçue par la commune. En conséquence, la recette augmente d'autant. Il donne le montant de toutes les recettes des impôts directs (TH, FB, FNB et TP). Il explique également les prévisions de toutes les opérations d'investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le budget primitif 2009.

## **3 – Modification Statutaire de la Communautés de Communes**

Monsieur le Maire rappelle les modifications statutaires de la CCVG énumérées au conseil municipal du 12 février 2009. Il rappelle également que celles-ci n'avaient pas fait l'objet d'une décision lors de ce conseil car la décision de la CCVG n'avait pas encore été validée en conseil communautaire. Cette étape étant réalisée, il convient aujourd'hui de délibérer sur la suppression du projet de création d'un CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) et sur l'adjonction de compétences complémentaires au SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) permettant d'apporter une aide aux particuliers pour l'entretien (création d'un marché de vidanges : coût intéressant et suivi sérieux des matières vidangées) et la réhabilitation (opération d'assistance au montage des dossiers de demande d'aide financière) des dispositifs d'ANC. Le Conseil Municipal valide les modifications statutaires de la CCVG.

#### **4 – Demande de participation école privée**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des demandes de subventions de l'école privée de Saint-Genix-sur-Guiers comme suit :

- Pour une classe découverte 1 enfant = 305€
- Pour participation au fonctionnement (3 enfants) = 2307€

A l'issue d'une discussion, le conseil municipal donne un avis défavorable au versement d'une participation financière à l'école Jeanne d'Arc. Considérant l'effort financier important réalisé par la commune pour le fonctionnement de ses écoles publiques et services périscolaires permettant de maintenir un accueil quantitatif et qualitatif des enfants domiciliés sur son territoire.

#### **5 – Participation au Centre de Loisirs de St Genix sur Guiers**

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de participation de la Commune de St Genix pour son Centre de loisirs de juillet 2009 et les petites vacances de la saison scolaire 2009/2010.

Le montant demandé est de 7€/ jour et par enfant et 4.50€ la demi-journée soit identique à celui alloué en 2008.

Un rappel est fait des participations allouées aux divers centres :

- Pont de Beauvoisin : 6.53€/ journée
- Avressieux : 7€/ journée

Les dépenses réelles 2008 s'élèvent à : 24 € St Genix - 209, 50 € Pont - 280 € Avressieux

Le Conseil Municipal valide la participation au Centre de St Genix pour le montant précité.

#### **6 – Subventions diverses associations**

Un rappel est fait sur les subventions allouées en 2008, soit :

Association Loginuit : 200 €

Sou des Ecoles de Belmont Tramonet et Verel de Montbel : 500 €

Association « Les Amis du Togo » : 200, 00 €uros

Assoc. Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public : 50, 00 €uros

Délégation cantonale de l'éducation nationale : 50, 00 €uros

Croix Rouge Française : 200 €

Association Parisoliarité 773.84 (**transfert sur budget 2009 CCAS**)

Après délibération le conseil renouvelle les subventions à ces associations pour 2009 et pour le même montant hormis celle de l'association Sou des Ecoles qui bénéficie d'une subvention exceptionnelle complémentaire de 250€ pour le voyage à Paris de mai 2009.

Les autres sollicitations d'associations extérieures sont également énumérées :

- Les Papillons blancs (enfants handicapés mentaux Ctre Aix les Bains)
- Adhésion assoc. « Un scanner à Pont de Beauvoisin « Centre hospitalier »
- Alzheimer Savoie
- La ligue contre le cancer
- A.P.E.L. Ecole Jeanne d'Arc Pont
- Les Amis des Terrasses et Floralies (Foyer MAPAD St Genix)
- NAFSEP (sclérosés en plaques)

L'enveloppe budgétaire allouée aux associations est importante en tenant compte du besoin du budget annexe CCAS qui verse également des subventions à l'ADMR et à Parisolidarité. Les membres du conseil décident de continuer à favoriser principalement les associations de secteur dont les participations financières augmentent régulièrement. Le Conseil Municipal émet donc un avis défavorable pour les demandes précitées. Cependant, le Conseil précise que des futures demandes pourraient faire l'objet d'un examen attentif et qu'il n'est pas exclu que des subventions puissent être allouées exceptionnellement suivant le cas d'urgence et/ou l'implication d'un administré.

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Bulletin Municipal : la nouvelle présentation élaborée par la commission communication convient aux membres du Conseil Municipal.
- Présentation du site internet en construction. Celui-ci se termine et devrait être mis en ligne début mai 2009.

- Information communale - printemps 2009 : la commission communication élaborera début mai la note d'information qui sera distribuée au cours du mois ou au plus tard début juin. Une date de réunion reste à fixer par le responsable.
- Commission animation : réunion fixée le jeudi 9 avril 2009 à 20h en Mairie  
Organisation projet fête de l'été 2009 (samedi soir ou dimanche midi du dernier week-end de juillet)
- Commission fleurissement : Mme. BOURBON et M. ROYER informent l'assemblée d'une réunion publique sur le fleurissement proposée aux communes de Belmont-Tramonet, Avressieux et Rochefort, à la salle polyvalente de Belmont-Tramonet, le 15 avril 2009 à 20 heures. Distribution des tracts par les Conseillers.
- SIVU Jeunesse – Versement de la participation financière 2009  
Afin de pallier aux problèmes de trésorerie dus aux versements tardifs des participations de la CAF et afin d'éviter d'avoir recours à une ligne supplémentaire de trésorerie engendrant des frais importants, le SIVU Jeunesse propose aux communes de verser leur participation 2009 de la façon suivante :  
25% mars, 65% avril et le solde sur septembre  
Le Conseil Municipal valide l'échéancier de versement proposé.
- Monsieur le Maire signale l'enlèvement imminent du véhicule abandonné. Après la procédure de mise en demeure restée sans effet en raison d'un départ du propriétaire de son ancien domicile, sans laisser d'adresse. Etant donné l'impossibilité de le joindre et au regard du PV de la gendarmerie qui a pu le contacter plusieurs fois avant qu'il ne disparaisse, la décision de demander l'enlèvement par la fourrière a été prise. Le coût global de cette opération est d'environ 250€ à charge de la commune. Passage de l'expert dans les 3 jours à la fourrière et destruction dans les 15 jours si véhicule considéré comme épave.
- Dénomination des voies et numérotation des maisons : l'appel d'offres pour les travaux (confection et pose des panneaux et plaques) sera réalisé très prochainement.
- Stèle des anciens combattants d'Algérie – Une nouvelle proposition d'emplacement semble convenir à l'assemblée soit insertion au centre de l'îlot central du nouveau parking.
- Logo communal : un devis sera demandé pour la confection et pose d'un autocollant sur les véhicules de la commune (minibus et trafic voirie) ainsi que quelques petits autocollants pour diverses utilisations.